FACTURATION

mensualisez-vous!

ASSAINISSEMEMENT



Nouveau, recevez une seule facture par an (en décembre ou janvier)

2 FACTURES EN 1

La part fixe et la part variable seront désormais regroupées en une seule et même facture.

SE MENSUALISER

Pour faciliter le règlement de vos prochaines factures faites votre demande avant le 31 mars 2023.



Etalez votre paiement sur plusieurs mois





Automatiquement prélevé sur votre compte.



PRÉLÈVEMENTS

à compter du mois de mai 2023, vous serez prélevé au 10 de chaque mois (ou le jour ouvrable suivant).

ÉCHÉANCIER

Au total, 8 prélèvements. Le dernier est réalisé lors de l'édition de la facture annuelle après la réception du relevé de compteur. Les excédents sont remboursés dès 1€



Recevez votre échéancier en début d'année





Contactez notre équipe pour vous aider 05 19 70 03 03



MES DÉMARCHES

Transmettez dès à présent votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à notre service d'assainissement

